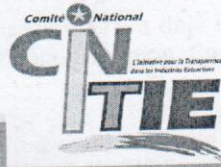


PV N° 01/01/2017



Procès-verbal de réunion

Le jeudi 12 janvier de l'année 2017 à 10 heures TU s'est tenue une réunion du Comité National de l'ITIE dans ses locaux.

Présidence de la séance :

Cette séance était présidée par monsieur Diallo Youssoupha, membre du Comité National ITIE et représentant de l'ordre National des Experts Comptables de Mauritanie.

Ordre du jour :

L'ordre du jour de cette réunion portait le point unique ci-après :

- ✓ Examen du contrat de l'Administrateur indépendant (rapport ITIE 2015).

Présence :

Voir la liste annexée à ce Procès-verbal.

Quorum :

Ayant constaté que le quorum est atteint, le Président a ordonné la poursuite de la séance.

Déroulement de la réunion de l'examen du contrat de l'Administrateur indépendant :

Après rappel par le Président du point inscrit à l'ordre du jour, il a été procédé à la projection du projet de contrat de l'Administrateur indépendant à l'aide de PowerPoint. Cette tâche a été accomplie par le Secrétaire permanent du Comité National qui a eu le soin de présenter, dans les détails, le contenu du document. Dans sa présentation, plusieurs points ont été précisés :

- ✓ C'est un contrat destiné à régir les rapports entre le Comité National ITIE et l'Administrateur indépendant retenu (le Groupement KPMG, CFA (Tunisie) et Sagés consult) au titre du rapport ITIE 2015;
- ✓ Le contrat utilisé est standard puisqu'il s'agit d'un modèle proposé par le Secrétariat international de l'ITIE pour être conforme aux exigences de la Nouvelle Norme ITIE ;
- ✓ Le financement de la mission est assuré par l'Etat ;
- ✓ Le document contractuel contient les dispositions usuelles plus les termes de référence et des annexes.

Echanges intervenus

Lors de la réunion, des échanges sur des points importants sont intervenus entre les membres du Comité National. En détail, on peut noter que les membres présents ont insisté sur le fait d'évoquer dans le rapport que **le choix de l'Administrateur** peut influencer sur la qualité du rapport ; d'où l'importance de prendre en considération l'avis du GMP par la commission d'attribution des marchés.

Certains membres ont fait remarquer que les discussions reviennent toujours sur l'aspect relatif à la certification des déclarations. Or, la procédure utilisée lors du dernier rapport a été décidée au sein même

du GMP. Par conséquent, et du fait qu'il y a déjà eu de longues discussions sur cette question, il n'est plus opportun de revenir dessus à chaque réunion. La même observation est applicable à la question afférente aux paiements sociaux.

De même, certains membres ont évoqué l'idée de renforcer la tenue des réunions en déléguant à quelqu'un d'autre le rapportage des échanges et l'élaboration des Procès-Verbaux de réunion. Ceci permettra au Secrétaire permanent d'éviter d'animer la réunion tout en prenant des notes.

A l'issue de ces échanges, une recommandation a été formulée.

Recommandation formulée

Cette recommandation est suivante :

- ✓ Utilisation du terme GMT (pour groupe multipartite) au lieu du CN-ITIE pour permettre d'harmoniser le vocabulaire utilisé avec celui en vigueur au niveau du Secrétariat de l'ITIE international.

Décision prise

Il a été décidé ce qui suit :

- ✓ L'approbation du contrat de l'Administrateur indépendant (rapport ITIE 2015).

La séance a été levée à 12 heures 50 mn TU après épuisement du point inscrit à l'ordre du jour.

Ont signé ce procès-verbal:

M. Diallo Youssoupha

M. Mohamed Selme

Le rapporteur

M. Ba Papa Amadou

M. Aboubekrine Abderrahmane (absent)

Ndoh Mohamed Selah